

# MESSAGER DE TAHITI.

Annances : 1 franc la ligne.  
AU COMPTANT.  
S'adresser à l'imprimerie du  
Gouvernement.

## PARTIE OFFICIELLE.

(Extrait du Bulletin officiel. Année 1852, n. 11.)

Toutes les modifications apportées dans l'armement des navires étant du plus haut intérêt, nous extrayons du *Bulletin officiel de la marine* la circulaire suivante, adressée par M. le ministre de la marine aux préfets maritimes, officiers généraux, supérieurs et autres, commandant à la mer.

*Adoption définitive de l'obusier de 12 centimètres, n. 1, pour embarcations.*

Messieurs,

Les essais auxquels ont été soumis, sur les embarcations de la frégate d'instruction l'*Uranie*, le nouvel obusier de 12 centimètres, n. 1, ont démontré que cette bouche à feu remplit parfaitement les conditions auxquelles elle devait satisfaire pour le service des embarcations.

En conséquence, j'ai décidé que cette bouche à feu ferait définitivement partie de l'artillerie de la flotte.

La commission qui a été chargée de procéder à ces essais avait à examiner si l'affût qui doit porter la nouvelle pièce devait ou non être muni de palans de côté.

Cette question a été résolue affirmativement.

La commission a constaté, en effet, que lorsqu'on faisait usage des palans, l'affût ne reculait plus à longueur de brague comme lorsqu'il est démuni ; que le recul devenait assez restreint, et qu'il variait en 1 m. 18 et 1 m. 37 ; que l'obusier et le canot n'éprouvait pas de secousses ; enfin, que la mise en batterie s'opérait avec autant de promptitude que lorsque les palans de côté n'étaient pas en place ; et que, même, les servants avaient encore moins d'efforts à faire en agissant sur les palans, quo lorsqu'ils effectuaient à bras cette manœuvre.

D'après ces résultats, l'affût dont il s'agit devra être équipé de palans de côté, et vous voudrez bien donner des ordres à cet effet, chacun en ce qui le concerne.

Recevez, etc.

Signé : TH. DUCOS.

## PARTIE NON OFFICIELLE.

### COMMERCE D'EXPORTATION DE TAHITI.

Nous revenons, ainsi que nous l'avons promis,

sur les tableaux du commerce et de la navigation de ce pays pour l'année 1852. Ces tableaux dressés avec un soin minutieux par l'administration, renferment tant d'enseignements utiles au commerce que nous ne saurions trop répéter : il est des vérités qu'il faut dire et redire jusqu'à satiété, sur tous les tons, sous toutes les formes pour les faire pénétrer dans le domaine public, pour les faire accepter des populations, même des plus intéressées, pour les rendre pratiques, en un mot.

La somme totale des exportations en produits du pays s'est élevée cette année au chiffre de 608,319 francs ; ce chiffre, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, dépasse de 2,954 francs celui des exportations des années 1850 et 1851 réunies. Un pareil résultat mérite que nous entrons dans plus de détails, pour fixer, s'il se peut, l'attention du commerce sur les opérations nouvelles qu'on pourrait tenter. Dans cette somme, les oranges entrent pour 245,353 francs ; et c'est à San-Francisco surtout que le débit a eu lieu. Le nombre des oranges exportées de Tahiti en Californie a été de 6,251,572, ce qui représente en valeur, à la sortie, 240,533 francs. Nous n'en avons expédié pour Sidney que 81,000, soit 2,000 francs en valeur ; pour Oahu 61,000, cotées à 2,500 francs ; et, enfin, Valparaiso n'en a pris que 8,000 ; c'est-à-dire pour 320 francs. Il importe que les producteurs et les expéditeurs de cette denrée se rendent bien compte de la situation des divers marchés où s'écoulent leurs produits ; il faut y apporter une attention de tous les instants.

Le mouvement de population qui a lieu en ce moment de la Californie en Australie ne déplacera-t-il pas aussi les besoins de la consommation ? A-t-on à Tahiti une idée bien exacte des conditions de ce commerce si nouveau et pourtant si important et qui ne s'est révélé, pour ainsi dire, que par hasard ? Il appartient aux négociants de s'éclairer sur les moyens de conquérir à Tahiti d'une manière durable une branche d'exportation qui a donné aux terres une valeur inattendue. Comme appendice du commerce des oranges, la fabrication et l'exportation du jus de citrons s'étaient annoncés tout d'abord comme une mine féconde ; et voici tout-à-coup que le goût public semble se ralentir à cet égard ; le chiffre total pour 1852 dépasse à peine 55 tonneaux, représentant une valeur de 19,675 francs. Valparaiso en a reçu 38 tonneaux, soit 13,825 francs. Cette branche de commerce n'a-t-elle donc que peu de chances de vitalité, ou bien est-ce un temps d'arrêt seulement, résultat naturel de tout établissement humain qui a besoin de se faire connaître pour se fonder.



L'exportation de l'huile de cocos a atteint le chiffre de 225 tonneaux; l'évaluation, d'après le tarif adopté, en fait monter le prix à 119,818 fr. Les points principaux vers lesquels cette denrée a été dirigée sont Londres et Valparaiso. Il est évident que Valparaiso n'est ici qu'un point d'étape et que la consommation a lieu en Europe. Quoiqu'il en soit, nous en avons expédié 78 tonneaux à Londres et 114 à Valparaiso. C'est là un objet de production pour lequel il n'y aura jamais pléthore. L'emploi de l'huile de cocos a pris un tel développement en Europe, soit pour l'éclairage, soit pour la fabrication des savons; que les besoins de l'industrie dépasseront pendant longtemps les moyens de production.

Quant à la nacre, tous les esprits sont en éveil pour s'en procurer. Le goût public en Europe, et particulièrement en France et en Angleterre, s'est porté sur ces articles; le caprice de la mode l'a adopté. Les prix qu'on en donne sont presque fabuleux. L'exportation de Taïti s'est élevée à 569 tonneaux; en évaluant au prix bien minime de 750 francs le tonneau, on en a fixé le montant à 426,750 francs. Mais combien le tarif adouci est loin de représenter la valeur réelle! On va jusqu'à dire que le tonneau de nacre se vend en Europe 2,000 francs, prix courant.

L'arrow-root exporté se trouve coté pour une valeur de 16,500 francs, en chargement 22 tonneaux. Nous regrettons de ne pouvoir dire si la demande a dépassé la production. Mais nous ne pouvons nous dispenser de signaler ce produit à l'attention des résidents étrangers. La culture de cette plante est une de celles que les indigènes savent exploiter. Le Gouvernement peut bien la recommander et la mettre en vigueur dans ses enclos; mais pour qu'elle devienne une véritable marchandise d'exportation, il faut qu'elle entre dans les habitudes du pays, que les naturels, déterminés par l'appât du gain, y donnent leurs soins, qu'ils puissent l'apporter sur le marché avec chance d'en trouver débit. C'est aux marchands qui sont en relation avec les consommateurs, qui savent les besoins des bâtiments en relation à provoquer la production. Qu'ils encouragent les habitants des districts à défricher leurs champs; qu'ils fassent des commandes aux propriétaires; ils ont la certitude d'en tirer profit, car ils trouveront bien le moyen de solder en marchandises, à bénéfice élevé, tout ce qui leur sera apporté.

Ce que nous venons de dire de l'arrow-root s'applique aussi aux ignames et aux patates, dont l'exportation atteint le chiffre de 5,227 francs. Il serait vraiment déplorable que le Gouvernement seul eût déterminé l'exploitation de cette branche d'industrie qui devrait chaque jour approvisionner le marché. Que si ce sont là les principaux légumes que les navires peuvent trouver pour se ravitailler, au moins que cette denrée soit en abondance; et, il faut le dire, les particuliers seuls, par des demandes incessantes, vainement l'indolence qu'on reproche aux Indiens les détermineront à se livrer au travail dont ils seront toujours sûrs d'avoir la rétribution.

Il est une nouvelle branche d'industrie qui promet de prendre dans l'avenir, et dans un avenir prochain, un développement important; nous voulons parler du bois à brûler et de l'exploitation du charbon de bois. Rien de plus facile que d'obtenir ces produits. Les boisons en futaie sont illimités. Taïti est en mesure d'y pourvoir. Les montagnes et les vallées sont couvertes de goyaviers; quoique ceux-ci ne donnent la forêt commence; à chaque vent se donner la peine d'y porter la hache, trouve sur-le-champ une ample rémunération de sa peine. Il faut maintenant s'occuper d'un débouché. En vérité nous croirions faire injure au commerce si nous signalions ici les divers points de la côte d'Amérique où l'on peut exporter ce produit. Il nous suffira d'avoir indiqué le chiffre de l'exportation pour l'année; il n'est encore que de 3,090 kilogrammes. Mais nous devons des encouragements aux premiers colons qui se sont livrés à ce travail, et le meilleur moyen de leur en faire recueillir les fruits est sans doute d'appeler sur ce point l'attention des étrangers.

Nous terminerons ces observations sur le commerce d'exportation de Taïti par quelques réflexions relatives à un nouveau genre d'opérations qui pourrait avoir les plus hautes conséquences pour notre place si les négociants avaient ici l'activité et l'esprit d'entreprise qu'on remarque aux États-Unis. Plusieurs baleiniers viennent de se présenter qui, heureux dans leur pêche, auraient désiré trouver à Papeete des navires à fréter pour expédier en Amérique tout ou partie de leur cargaison, afin de recommencer une nouvelle saison de pêche; n'est-il pas profondément regrettable qu'on se soit pu refuser à opérer cette transaction; les autres ont été obligés de reprendre la mer à défaut de maisons de commerce qui voulaient bien tenter une spéculation de ce genre, où il n'y a pourtant que peu de risques à courir. Cependant plusieurs navires qui ont apporté ici des cargaisons s'en vont sur leur chercher fortune ailleurs! Et quand il se présente un baleinier dans les conditions que nous avons décrites, si les négociants n'ont pas sous la main un navire tout prêt à charger, le Gouvernement n'a-t-il pas mis à leur disposition des magasins d'entrepôt, presque sans frais, qui leur permettraient d'attendre les occasions?

Mouvement du port de Papeete du samedi 15 au samedi 22 janvier 1853.

#### BÂTIMENTS ENTRÉS

1. Janvier. Baliseur américain Tiger, capitaine Gowb, 29 tonneaux, 23 hommes d'équipage, venant des Sandwich en 28 jours, 2,000 barils.
20. Baliseur américain Friend, capitaine Low, 403 tonneaux, 27 hommes d'équipage, à moins passagers, venant des Sandwich en 29 jours, 2,200 barils.
20. Côté de Hushine Uauaro, capitaine Oro, 16 tonneaux, 5 hommes d'équipage, venant de Hushine en 5 jours, au lest.
21. Baliseur américain Georges Washington, capitaine Edwards, 600 tonneaux, 40 hommes d'équipage, 3 matras américains passagers, venant des Sandwich en 18 jours, 2,200 barils.

#### BÂTIMENTS SORTIS

15. Golette française Honora, capitaine Balthaz, pour les Bismarck, objets d'échange, 5,000 francs.
22. Golette américaine China, capitaine Prati, pour New-Bedford, avec 200 tonneaux d'huile provenant de baliseur Edouard, CALE DE HALAGE.

18 janvier de 1 h. à 2 h. de l'après-midi, la golette française Adèle a été halée sur la cale.

Le gérant : BIGNON.